

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1er février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 1er février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusé : M. GOICOCHEA Iñaki

A été nommé comme secrétaire de séance : M. MATEO Jean François

Date convocation : 28 janvier 2022

Date d'affichage : 28 janvier 2022

DECISION N° 2 DEMANDE DE SUBVENTIONS SUITE AUX INONDATIONS DES 09-10 DECEMBRE 2021

Nomenclature : 7.10

ANNULE ET REMPLACE PRECEDENTE DELIBERATION POUR ERREUR MATERIELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les inondations des 09 et 10 Décembre 2021 ont occasionné des dégâts importants sur les infrastructures routières, les ouvrages d'art et les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurité de la circulation (accotements, talus, murs de soutènements ...).

Le montant de ces réparations est de 96 975 euros HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds de solidarité (40%) : 38 790 €
- Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques (40%) : 38 790 €
- Autofinancement : 19 395 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le maximum de subvention possible au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par les catastrophes naturelles et auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques.

Où l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le montant des travaux de 96 975 € HT,

- **VALIDE** le plan de financement présenté,

- **SOLLICITE** une subvention au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par les catastrophes naturelles,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération au budget de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 1er février 2022

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 17/02/2022

Et après transmission en sous-préfecture le 17/02/2022